



SNPAD

FLASH INFO

✚ **EXAMEN PROFESSIONNEL** pour l'accès dans le corps des **Secrétaires Administratifs du ministère de la Défense - au titre de 2020**
(Arrêté du 22 Octobre 2019 – JO du 5 Novembre 2019)

Nombre de postes offerts : **85**

Ouverture des inscriptions : **5 novembre 2019**

➤ Modalités d'Inscription

➤ Demande formulaire d'inscription

Ce formulaire doit être complété sur internet à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>.

A la fin de l'inscription, un document format « PDF » est proposé aux candidates et candidats qui doivent l'enregistrer sur leur ordinateur.

Ce formulaire est à transmettre avec le dossier RAEP au CMG de Lyon à l'adresse mail suivante : cmg-lyon-examens.recrutement.fct@def.gouv.fr.

➤ Date de clôture des inscriptions et envoi des dossiers complets

. Par internet : **17 décembre 2019, minuit**

Les candidates et candidats, déjà inscrits par internet, peuvent modifier les données de leur dossier jusqu'à cette date **avec les numéros d'inscription et de certificat qui leur ont été attribués**, lors de leur inscription.

Toute modification fera l'objet d'une nouvelle validation.

. Par voie postale : **17 décembre 2019, minuit**

Pour les candidats n'ayant pas accès à Internet, un dossier d'inscription peut être demandé, par voie postale, jusqu'au 5 décembre 2019, cachet de la poste faisant foi, auprès du **CMG de Lyon** : Division ressources humaines – Bureau concours, recrutement et formation – Section B – Quartier Général frère – BP 41 – 69998 Lyon Cedex 07, **accompagné d'une enveloppe A4** affranchie au tarif lettre 190 g et libellée à leur nom et adresse, pour transmission du dossier d'inscription.

. Le formulaire d'inscription, une fois complété, doit être envoyé, **avec 4 exemplaires du RAEP**, au plus tard le 17 décembre 2019 à l'adresse postale mentionnée ci-dessus, cachet de la poste faisant foi.

TOUT DOSSIER INCOMPLET EST REJETÉ.

➤ Sélection des dossiers RAEP

La sélection se déroule à Lyon, **à compter du 20 janvier 2020.**

➤ Sélection des candidates et candidats

Les candidates et candidats sélectionnés par un jury, sont convoqués **à un entretien** qui débute, **à compter du 4 mai 2020.**

Tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, peut bénéficier à sa demande **au recours à la visioconférence pour passer l'orale.**

Cette demande doit être formulée par écrit ou par mail au CMG de Lyon, à l'adresse mentionnée ci-dessus, **au plus tard le 10 avril 2020.**

- Un certificat médical, délivré par un médecin agréé par l'Administration et comportant la mention « aménagement relatif à la visioconférence » doit être joint à cette demande.

Paris, le 5 novembre 2019